

12 janvier 2026

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 12 janvier 2026 à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Tyna Mathews, Robin Pilon, Jean Denis,
Gabriel Marakis ;

Est absent le conseiller Daniel Lafleur.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur général adjoint Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance :
 - a) Rapports de dépenses électorales 2025 - candidats
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
 - a) 01-2026 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie révisé (2026)
8. Adoption de Règlements :
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Rapport de la Commission des services administratifs ;
 - b) Paiement de factures ;
 - c) Fonds réservé au financement des dépenses d'une élection ;
 - d) Taxes foncières 2026 ;
 - e) Renouvellement licences 2026 ;
 - f) Fonds d'assurance BFL Canada ;
 - g) Renouvellement adhésions 2026 ;
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
 - b) Laissez-passer de la SEPAQ / Parc de Plaisance ;
 - c) Subvention – brigade scolaire 2025-2026 ;
 - d) Programme TECQ-2024-2028 à voter ;
 - e) Tournoi de curling des entreprises 2025-2026 - inscription des élus
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Location d'urgence d'une souffleuse à neige ;
12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
 - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
 - b) Rapport du Comité de démolition ;
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
14. Rapport de la mairesse.
15. Varia / Affaires nouvelles :
16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
17. Levée de la séance.

12 janvier 2026

Rés. : 2026-01-323

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-324

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 décembre 2025 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2025 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-325

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et confirme le paiement de ces comptes par le greffier-trésorier de la Ville à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2025-11-23 au 2025-12-20 totalisant 91 193.11 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2025-12-01 au 2025-12-17 totalisant 6 729.78 \$ (No : 48630 à No : 48638) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2025-12-31 totalisant 48 155.16 \$ (No : 6233 à No : 6250) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2025-12-10 totalisant 237 765.86 \$ (No : 507701 à No : 507746).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 04 ; Fin à 18 h 18

DÉPÔT DE DOCUMENTS / CORRESPONDANCE :

- a) Rapports de dépenses électorales 2025 – candidats par le Secrétaire-trésorier et directeur général.

12 janvier 2026

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Robin Pilon, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement N° 01-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé 2026 ;

ET le projet de Règlement N° 01-2026 est déposé.

Aucun rapport de la Commission des services administratifs.

Rés. : 2026-01-326

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous (montants avec taxes applicables incluses), à savoir :

| | | | |
|------------|--------------|---|--------------|
| 2025-11-28 | 124379 | Spectralite/Signoplus - Panneaux signalisations | 1 180.04 \$ |
| 2025-12-02 | 34887 | Transport Michel Deschamps - Soufflage + sablage | 1 881.22 \$ |
| 2025-12-03 | | Hydrocam - Nettoyage égout | 12 687.50 \$ |
| 2025-12-03 | 34920 | Transport Deschamps - Nettoyage cour garage, rebut béton | 26 584.92 \$ |
| 2025-11-18 | 109712 | Biblio CRSBOS de l'outaouais - Cotisation 2026 | 20 958.56 \$ |
| 2025-12-05 | 18135 | Électricien Dubuc & Fils - Éclairage de rue | 2460.72 \$ |
| 2025-11-30 | 37620 | Laurentides environnement inc. - Déchets dangereux (après la cueillette DDD) | 2 292.92 \$ |
| 2025-12-20 | 19 | Lise Lemery - Travail de bureau secrétaire par interim/formation | 6 475.00 \$ |
| 2025-12-01 | 213 | Logiciels Sport-plus inc. - Droit annuel loisirs, admin., citoyen | 2 866.33 \$ |
| 2025-12-10 | 33749 | Porte interprovinciale inc - Changement porte secours C.C | 2 868.63 \$ |
| 2025-12-01 | 27580-0732-8 | Waste management du Canada - Frais dépotoir | 4 546.05 \$ |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-327

CONSIDÉRANT le projet de loi 49 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT le coût des élections de 2025 :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DENIS

12 janvier 2026

APPUYÉ PAR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso crée un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection et qu'un montant de 40 000 \$ soit mis au compte GL 55 116910 000, repartit de la façon suivante :

- Février 2026 : 10 000 \$
- Février 2027 : 10 000 \$
- Février 2028 : 10 000 \$
- Février 2029 : 10 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-328

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier et directeur général soit autorisé à confectionner le rôle de perception comprenant toutes les taxes foncières générales alors imposées pour l'année 2026.

QU'il soit, de plus, autorisé à transmettre par la poste à toutes personnes ou industries, sociétés et autres, inscrites au rôle de perception une demande de paiement de taxes.

QU'un avis public soit donné à cet effet annonçant que le rôle général de perception est déposé au bureau de la municipalité et qu'il procèdera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-329

IL EST PROPOSÉ PAR TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement des licences suivantes, durant l'année 2026 :

- | | | |
|--|--------------------------|---------------|
| • Canva Pro (4 utilisateurs) | 18/03/2026 au 17/03/2027 | 365.63 \$ ** |
| • Outils ArcGIS (Groupe système forêt) (02 13000 414 facturation informatique) | 01/04/2026 au 31/03/2027 | 114.98 \$ * |
| • Licence ESRI Canada (système cartographique et analyse géographique – urbanisme) (02 13000 414 facturation informatique) | 01/08/2026 au 31/07/2027 | 1 402.70 \$ * |
| • Licence SolidCad Solutions (AutoCAD) (02 13000 414 facturation informatique) | 09/12/2026 au 09/12/2027 | 1 954.57 \$ * |

Total : 3 837.88 \$

* Montants à titre indicatif seulement

** Payé par carte de crédit

Adoptée à l'unanimité.

12 janvier 2026

Rés. : 2026-01-330

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 242-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000.00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances des biens et que la Ville de Thurso y a investi une quote-part de 4 425.00 \$ représentant 4,43% de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et le dit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} novembre 2020 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso demande que le reliquat de 37 675.56 \$ dudit fonds de garantie en assurances des biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances des biens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

12 janvier 2026

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances des biens pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution :

Années 2019-2020 : 1 667.14 \$

Années 2020-2021 : 2 602.86 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-331

IL EST PROPOSÉ PAR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement des adhésions suivantes, aux diverses association, durant l'année 2026 :

- | | | |
|---|--------------------------|-------------|
| • Union des municipalités du Québec (UMQ) (02 19000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 2 342.04 \$ |
| • Carrefour Capital Humain (de l'UMQ) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 4 073.56 \$ |
| • Association des travaux publics du Québec (TPQuébec) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 172.46 \$ |
| • Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 436.91 \$ |
| • Association des directeurs généraux des municipalités du Québec + ass. juridique (ADGMQ) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 1 474.00 \$ |
| • Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 548.70 \$ * |
| • Association des gestionnaires en sécurité Incendie et civile du Québec (AGSICQ) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 367.92 \$ * |
| • Association québécoise du loisir public (AQLP) (02 13000 494 cotisation administration) | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 488.64 \$ * |
| • Corporation des loisirs de Papineau (CLP) (02 70190 494 cotisation loisirs) | 01/04/2026 au 31/03/2026 | 75.00 \$ * |

12 janvier 2026

- Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) (02 13000 494 cotisation administration) 01/01/2026 au 31/12/2026 225.00 \$
- Loisirs Sport Outaouais (LSO) (02 70190 494 cotisation loisirs) 01/04/2026 au 31/03/2026 211.55 \$ *
- Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV PRNS) (02 13000 494 cotisation administration) 01/01/2026 au 31/12/2026 100.00 \$
- Réseau Informatique Municipale (RIM de Jaquar Média Inc.) (02 13000 494 cotisation administration) 23/09/2026 au 23/09/2027 661.11 \$ *

Total : 11 176.89 \$

* Montants à titre indicatif seulement

Adoptée à l'unanimité.

Aucun rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture.

Rés. : 2026-01-332

IL EST PROPOSÉ PAR TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rembourse la somme de 20\$ à tout résident de Thurso qui aura acheté un laissez-passer de la SEPAQ/Parc de Plaisance entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

QUE le résident devra remplir un formulaire à cet effet.

QU'un budget de 3 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-333

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement d'une subvention à l'école Maria-Goretti pour le coût du transport et de billets d'une sortie à la Ronde afin de récompenser la brigade scolaire 2025-2026.

QU'un budget de 2 500 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-334

ATTENDU QUE la Ville de Thurso a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

12 janvier 2026

ATTENDU QUE la Ville de Thurso doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Thurso s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Ville de Thurso approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Thurso s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville de Thurso s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Thurso s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-01-335

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement d'une aide financière au Club de Curling de Thurso pour l'inscription des élus à l'évènement *Tournoi de curling des entreprises* pour la saison 2025-2026 ainsi que le souper.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la qualité du milieu:
Monsieur Robin Pilon, président dudit comité, dresse un résumé des sujets traités au cours du dernier mois.

12 janvier 2026

Rés. : 2026-01-336

CONSIDÉRANT les précipitations de neige survenues récemment sur le territoire de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT que ces conditions ont entraîné une surcharge des opérations normales de déneigement et compromettent la sécurité et la mobilité des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'un bris majeur est survenu de la souffleuse municipale et est actuellement indisponible pour répondre adéquatement à la situation ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir afin d'assurer le maintien des services essentiels, la sécurité publique et l'accessibilité du réseau routier municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général ainsi que monsieur Nicolas Brodeur, contremaître des Travaux publics de faire un appel d'offres sur invitation pour la location d'urgence d'une souffleuse à neige ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général ainsi que monsieur Nicolas Brodeur, contremaître des Travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme :
Monsieur Philippe Boivin, président dudit comité, dresse un résumé des sujets traités au cours du dernier mois.

Aucun rapport du Comité de démolition.

Aucun rapport de la Commission de la sécurité publique.

Rapport de la mairesse :

Madame la Mairesse Mélanie Boyer dresse un résumé des sujets traités au cours du dernier mois.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions sur les points de l'ordre du jour :

Début à 18 h 30 ; Fin à 18 h 34

12 janvier 2026

Rés. : 2026-01-337

MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN PROPOSE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS
QUE la présente séance soit levée à 18 heures 38.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé)

Mélania Boyer
Mairesse

(Signé)

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélania Boyer , mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Signé)

Mairesse